


 SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023
 (Date de convocation 01 décembre 2023)

Délibération N° 20231207 – 8a

 Conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le sept décembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard),
 Mme Viviane Torné (procuration donnée à Jean-François Rabaud)
 Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

Objet : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget principal de la commune 2023 ;

Monsieur le Maire explique que la mise à jour de l'inventaire communal a révélé une insuffisance des dotations aux amortissements prévues au budget primitif 2023, il convient donc de procéder aux virements de crédits suivants :

Section	Chapitre/article	Libellé	Montants
D F	042/6811	Dotations aux amortissements	+ 7 900,00 €
D F	011/617	Etudes et recherches	- 7 900,00 €

Section	Chapitre/article	Libellé	Montants
R I	040/280415341	Opérations d'ordre - Biens mobiliers, matériel et études	+ 7 900,00 €
R I	13/1321	Subventions - Etat et établissements nationaux	- 7 900,00 €

Il poursuit en ajoutant que, suite à l'achat des terrains à 1€, il est nécessaire de procéder pour des opérations d'ordre, aux ajouts de crédits suivants :

Section	Chapitre/article	Libellé	Montants
DI	041 - 2111	Opérations patrimoniales - terrains nus	+ 300,00 €
RI	041 - 1328	Immobilisations corporelles – Autres immo corporelles	+ 300,00 €

Il est proposé d'adopter les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve :

- **Article unique** : la décision modificative et les virements de crédits comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

